



Commune de
Beaurepaire

NUMÉRO 37



LE PETIT JOURNAL

Le bulletin d'information officiel de la commune de Beaurepaire



Ce soir dans nos chaumières
Inondées de lumière
Nous serons réunis
En tout cas plus unis

Nous aurons davantage
Envie de ce partage
Car dans ces temps hostiles
Quel amour plus utile

Ce soir à la veillée
Nos cœurs ensoleillés
Retrouverons couleurs
Bienveillance et chaleur

Nous aurons l'ambition
De vivre l'émotion
Avec plus de justesse
Et de délicatesse.
(Roy Alan)



La mairie sera fermée
du 20 décembre 2021
mairie au 02 janvier
2022 inclus.
Bonnes fêtes de fin
d'année à tous

Sapin de houx et décorations des jardinières réalisées par Mmes Roussel et Lechevalier, conseillères municipales avec une majorité de produits de récupération. Merci Mesdames

1 rue du Carreau 76280 Beaurepaire
Tél : 02.35.27.01.17
Fax : 09.70.63.25.84



mairiebeaurepaire@orange.fr
www.mairie-beaurepaire.com
Facebook et Instagram : @Beaurepaire76

BEAU'RANDO D'AUTOMNE

Nous étions moins d'une dizaine ce dimanche 21 novembre pour la 2ème édition de Beau'Rando. Comme au printemps, 2 parcours étaient proposés au départ de Beaurepaire, avec une action de ramassage de déchet : le plogging.

Une 1ère boucle de 6 km permettait de découvrir les environs de la commune, entre bois et campagne, en passant par le GR21, Pierrefiques, Le Tilleul et Sainte Marie au Bosc

La 2ème boucle de 11 km nous emmenait jusqu'à la vallée de Bruneval, en passant par Saint Jouin Bruneval, la grotte aux galets et au retour La Poterie Cap d'Antifer. Ce sont près de 5kg de déchets qui ont été ramassés par les participants !

Les Beau'Randos continuent en 2022. Si les parcours sont encore à définir (n'hésitez pas à nous faire des propositions, les dates sont programmées avec une sortie proposées par saison :

Hiver : dimanche 30 janvier 2022 - 10h

Printemps : dimanche 03 avril 2022 - 09h

Été : dimanche 18 septembre 2022 - 09h

Automne : dimanche 20 novembre 2022 - 10h



MAIS QUI FAIT QUOI ?

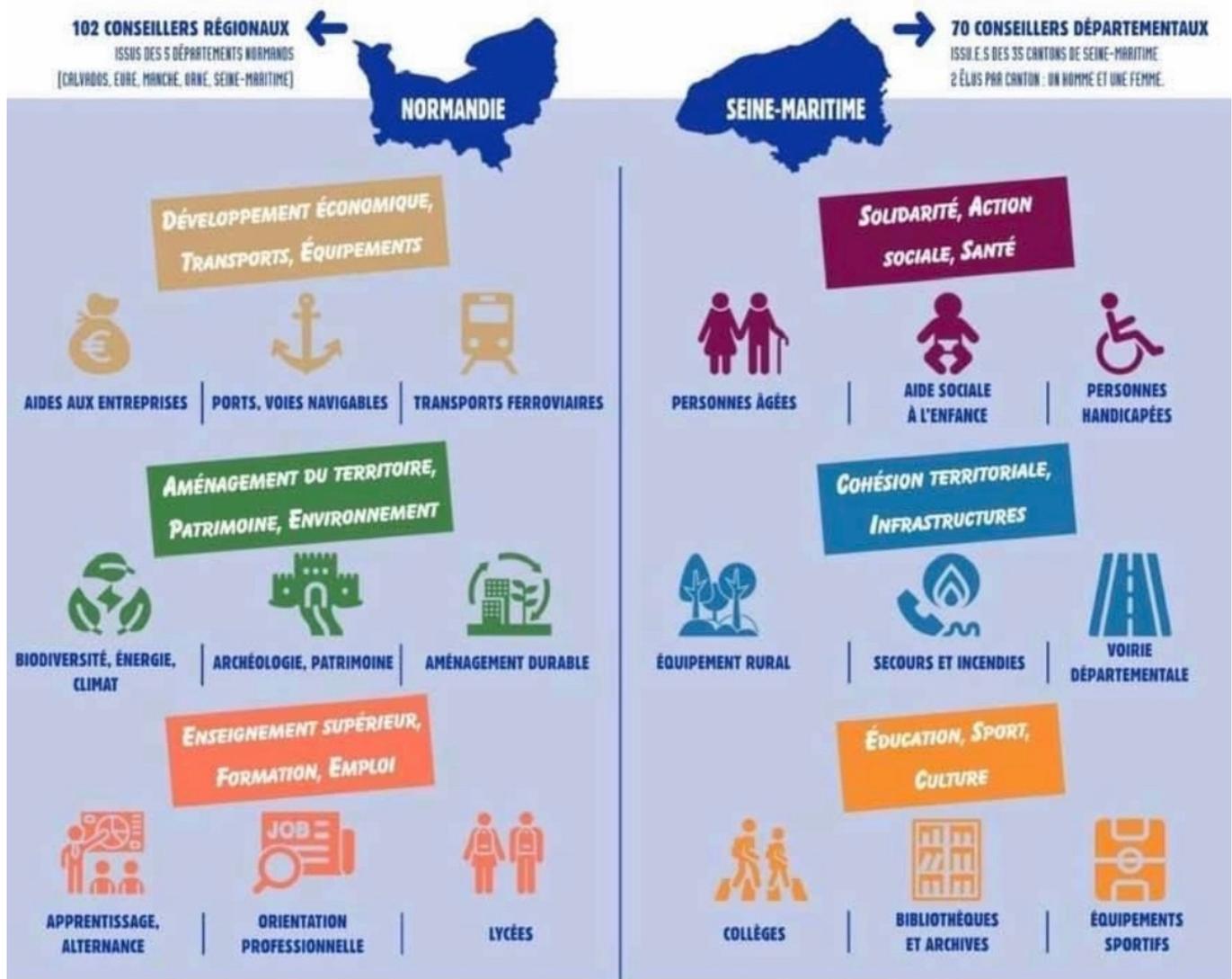
La mise en œuvre des différents projets communaux est parfois rendue complexe par les différentes compétences régionales, départementales et locales dont ils dépendent.

Nous tenions donc à vous en transmettre une liste afin d'éclairer votre lanterne-ce qui est plutôt d'actualité en cette période de Noël ! -et de vous permettre de trouver des réponses à vos éventuelles interrogations.

Monsieur Le Maire et l'équipe municipale restent bien évidemment à votre disposition pour de plus amples explications.

LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT

POUR COMPRENDRE LES ENJEUX DU SCRUTIN



MAIS QUI FAIT QUOI ? SUITE



54 communes
275 000 habitants



1 territoire
507 habitants

Compétences obligatoires :

- développement économique, tourisme
- aménagement de l'espace communautaire (PLUi, mobilité, voirie)
- équilibre social de l'habitat
- politique de la ville
- service d'intérêt collectif
- environnement et cadre de vie (déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air, défi de l'eau)
- aires d'accueil des gens du voyage

Compétences choisies :

- aménagement numérique du territoire
- agriculture
- santé et salubrité publiques
- prévention des risques majeurs
- gestion des eaux pluviales et ruissellement
- soutien au sport de haut niveau
- maîtrise d'ouvrage pour la construction d'établissement supérieur
- mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) communautaire
- mise en valeur de l'environnement
- gestion des trafics routiers
- relations avec les communautés éducatives
- services à la population
- chemins de randonnées
- aide aux associations
- relations culturelle

La commune bénéficie de la compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal, ce qui n'empêche pas que de nombreuses lois lui confie des compétences identifiées dans les domaines les plus variés :

- services à la population
- urbanisme et maîtrise des sols (plan local d'urbanisme – sous réserve de la compétence des établissements publics de coopération intercommunale, ou EPCI, et des métropoles –, délivrance des permis de construire) ;
- logement ;
- aide sociale
- gestion des écoles élémentaires et maternelles ;
- culture et patrimoine ;
- tourisme et sport (campings, équipements sportifs, offices du tourisme).

Le champ des compétences des communes a cependant tendance à diminuer au profit des intercommunalités



MODIFICATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

A partir du **3 janvier 2022**, la CU double les fréquences de collecte du tri sélectif sur notre commune, la portant à une collecte hebdomadaire

Ainsi, le nouveau calendrier a prendre en compte est :

Le vendredi : ramassage des déchets ménagers

Le mercredi : ramassage du tri sélectif



Les bacs fournis par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole sont les seuls collectés, ils sont à sortir la veille au soir et à rentrer dès que la collecte est terminée.

Si le ramassage tombe sur un jour férié, la collecte se fait le samedi suivant.

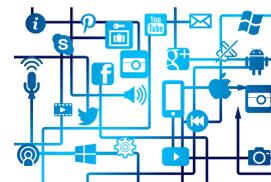
NOUVELLES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

Au mois de novembre, les services du cycle des déchets de la CU ont remplacé les colonnes d'apport volontaire verre et emballages situés sur le parking de la mairie.



LA FIBRE

Objectif 100% fibre en Seine-Maritime, où en est-on?



Depuis quelques mois, vous entendez parler du déploiement de la fibre optique. Sur notre territoire, c'est Seine-Maritime Numérique qui se charge de l'étude et des travaux (installation de l'armoire de sous répartition, installation des fourreaux et lignes aériennes) Vous pouvez suivre l'avancement des travaux sur le site : <https://carte.smn76.fr>

Les travaux sur notre zone ne sont pas terminés, loin de là (faute aux problèmes d'approvisionnement de certains matériaux)

La fin des travaux est prévue courant 2022.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés via le site internet, l'application panneau pocket, les réseaux sociaux ou une prochaine édition du Petit Journal.

BEAUREPAIRE COMMUNIQUE !

Vous souhaitez connaître les dernières actualités de la commune, être informés des travaux en cours ou à venir?

Plusieurs solutions existent :

- Rejoindre les 137 abonnés Panneau Pocket
- S'abonner à la page Facebook @beaufrepaire76 et agrandir la communauté des 170 abonnés actuels
- Suivre notre page Instagram @beaufrepaire76
- Consulter notre site internet : www.mairie-beaufrepaire.com
- Parcourir notre panneau d'affichage municipal
- Ou encore surveiller votre boîte aux lettres pour y retrouver flyers et Petit Journal



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »



AVEC VOUS



Sur proposition de la commission Associations, Evènements, Jeunesse et Sport, les membres du conseil municipal ont décidé d'offrir un colis à tous les Beaurepairais de plus de 65 ans au 31 décembre 2021 en résidence principale à Beaurepaire. Un courrier sera distribué à toutes les personnes concernées pour récupérer leur colis courant janvier 2022.

Il a été aussi décidé d'accorder une aide exceptionnelle pour la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle aux familles ayant répondu au recensement (42 enfants), un courrier sera prochainement distribué aux personnes concernées avec les modalités d'attribution.

DES PROJETS POUR LA COMMUNE

La commission finances s'est réunie dernièrement afin de définir les projets prioritaires pour la commune. Chaque élu a pu proposer en amont un ou plusieurs projets sur différentes thématiques : valorisation du patrimoine communal, développement des équipements, sécurisation des personnes, des biens et des voiries, actions culturelles....

L'objectif de la commission était de prioriser les différents projets, en cohérence avec les impératifs réglementaires et avec une stabilité du budget communal.

3 projets prioritaires ont été définis :

- **La sécurité routière** : Ce premier projet comprend 2 axes, la limitation de la vitesse dans le centre bourg et la sécurisation de la RD32. Les études réalisées depuis les premières démarches initiées en 2014 ont pris en compte différents critères comme la typologie des véhicules, les montants d'investissement nécessaires et cela a abouti à une phase de test avec les écluses actuellement en place.

Ces installations temporaires vont permettre de définir plus précisément les dispositifs qui pourront être implantés.

- **La sécurité incendie** : Malgré la réalisation d'une nouvelle réserve incendie en 2020, nous devons à nouveau procéder à une mise aux normes de nos installations de sécurité.

L'évolution des réglementations sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie nous oblige à projeter l'installation de nouvelles réserves avec des volumes et des débits suffisants.

- **La valorisation du patrimoine communal** : Ce projet répond à plusieurs enjeux

L'entretien des bâtiments communaux; les économies d'énergies ; l'amélioration des conditions de travail du personnel communal.

Une rénovation énergétique du bâtiment de la mairie est en cours. Les premières études ont été réalisées et vont permettre de déterminer précisément les travaux à mener en terme d'isolation et de performance énergétique.

Ces 3 projets, d'envergure, sont également éligibles à certaines aides et subventions.

D'autres projets, plus abordables, ont également été sélectionnés comme la sécurisation des arrêts de cars ou la création d'un parking vélo.

Une idée ? Faites en nous part!



11 NOVEMBRE

Nous présentons toutes nos **excuses** aux personnes qui n'ont pas pu être présentes à la commémoration du 11 novembre. Initialement, seuls les membres du conseil municipal étaient conviés au monument aux morts et l'information a été partagée à tous sur les réseaux sociaux mais pas sur le site internet ou par flyers.



Toutefois, nous rejoignons les préconisations de l'UNC, "force est de constater qu'il est devenu fragile l'action pour la mémoire et la diminution de leurs représentants dans les associations, il devient nécessaire et indispensable que les associations d'anciens combattants fassent l'effort de se regrouper en association mémorielle sur le plan cantonal par exemple" (bulletin UNC n°324-3ème trimestre 2021)

En présence de Beaureparais (es), le maire Carol Gondouin et ses adjoints, Pierre-Emmanuel Hautot et Christian Lemesle, de deux conseillers municipaux, se sont recueillis à la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France. Un moment solennel où un hommage particulier a été rendu à Hubert Germain (...) Puis il a été fait appel des 7 noms des soldats morts pour la France aux cours d'opérations en Egypte et au Mali en 2020 et 2021 suivi de la lecture d'un texte de Maurice Genevoix. Un hommage auquel s'étaient joints 5 enfants. La transmission du devoir de mémoire

TRAVAUX-SECURITE



Des travaux ont été entrepris afin de **sécuriser** le centre bourg. En effet, des habitants se plaignaient de la vitesse excessive de certains automobilistes et ce malgré que la vitesse était limitée à **30** dans le bourg. Le maire, Carol Gondouin s'est rapproché de la communauté urbaine afin d'évoquer cette problématique et d'y apporter des solutions. Dans un premier temps, la communauté urbaine a fait réaliser un relevé des vitesses pendant une dizaine de jours.



Force a été de constater que les automobilistes roulaient trop vite. Un danger pour les enfants et des piétons qui remontaient à pied la rue principale, auquel il fallait remédier. La communauté urbaine a mis à profit les vacances de la Toussaint pour faire réaliser des travaux. Ainsi un ralentisseur a été mis en place à l'entrée du bourg ainsi que l'implantation d'un haricot au carrefour de la rue principale. Ces travaux ont été pris intégralement en charge par la communauté urbaine. Une satisfaction pour l'équipe municipale dont la sécurité est la priorité actuelle, et bien sûr pour les parents. **Rappel important, tout le bourg est en zone 30. Il en va de la sécurité de tous !**

LA MAISON DU TERRITOIRE 02.35.27.27.00

L'association de médiation familiale **TRIALOGUE** propose une autre voie dans le règlement de conflits intrafamiliaux comme les ruptures, séparations et divorces, les successions conflictuelles ou encore les conflits empêchant les grands-parents de voir leurs enfants ou petits-enfants. La première séance est gratuite, rdv à prendre auprès de la Maison du Territoire.

Nous vous rappelons que le CDAD propose actuellement des permanences téléphoniques ou visio pour permettre le règlement à l'amiable des conflits comme les différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, les litiges de la consommation, les litiges entre particuliers (conflits de voisinage, impayés): **permanences jeudi après-midi et vendredi matin, rdv à prendre auprès de la Maison du Territoire.**
Des permanences en présentielles d'un conciliateur de justice sont désormais possibles, rdv à prendre auprès de la Maison du Territoire.

Permanence Trésor Public

Depuis le 1er septembre 2021 pour toutes questions en lien avec le Trésor Public une permanence est assurée les **lundis et mardis de 9h à 12h et de 14h à 16h** à la Maison du Territoire de Criquetot l'Esneval.

RENOVATION DE L'HABITAT OUVERTE A TOUS

La Communauté urbaine vous accompagne **gratuitement** pour réaliser vos projets. Regroupée en régie sur une Plateforme de la Rénovation, une équipe d'agents de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est à votre disposition pour répondre à vos questions concernant votre projet de travaux de rénovation. Du conseil initial à la finalisation des travaux en passant par la recherche de financements, cette équipe dédiée et compétente accompagne gratuitement les habitants du territoire à toutes les étapes de leur projet.

Pour qui ?

Les services de la Plateforme de la Rénovation s'adressent à tous les propriétaires ou locataires d'une maison ou d'un appartement sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Pour quels types de projets ?

- Adaptation du logement au handicap ou à l'autonomie
- Rénovation énergétique
- Économie d'énergie
- Énergies renouvelables
- Rénovation de bâti dégradé

Des permanences pour s'informer dans les Maisons du territoire chaque mercredi

Les permanences se tiennent tous les mercredis dans les deux Maisons du territoire à Criquetot-l'Esneval et Saint-Romain-de-Colbosc.

La prise de rendez-vous au 02 35 22 25 20 est obligatoire.

VIE MUNICIPALE



URBANISME

Tous travaux (agrandissement, création, ravalement de façade,...) **doivent être déclarés** soit par un permis de construire, soit par une déclaration préalable et en adéquation avec le **Plan Local d'Urbanisme** en vigueur sur la commune.

Les dossiers sont à demander en mairie ou disponibles sur le site www.service-public.fr/ rubrique logement.

Les dossiers complétés sont à déposer en 5 exemplaires à la mairie (nous pouvons vous fournir un guide des pièces à joindre à la demande)

Un délai entre 1 et 2 mois est à prévoir entre le moment où vous déposez la demande de travaux et le retour de la mairie (positif ou négatif) Les dossiers sont envoyés à Criquetot l'Esneval, au service instructeur du droit des sols.

En cas de non dépôt de demande de travaux, vous vous exposez à des sanctions pénales.

De plus avant de couper vos arbres venez vérifier s'ils ne sont pas à conserver sur le PLU

NUMEROS UTILES :

Communauté Urbaine : 02 35 22 25 25

Service Précollecte des déchets CU : 02 35 24 05 35

SIVOS : 02 27 30 52 70 (le lundi et le vendredi matin) 3 rue du bocage à Beaufort

Ecole primaire : 02 35 28 72 61

Gendarmerie : 02 35 27 20 17

Assistante sociale : 02 35 29 43 23

Violences : 3919

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire sur la liste électorale, soit en mairie (pièce d'identité et justificatif de domicile), soit sur internet : www.service-public.fr.

Date limite d'inscription

pour les Présidentielles : le 4 mars 2022

pour les Législatives : le 6 mai 2022



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Il est **OBLIGATOIRE** pour tous les jeunes, le jour de leur 16ème anniversaire ou dans les trois mois qui suivent, de venir en mairie du domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille des parents, une facture récente au nom des parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française, pour être recensé.

Une attestation de recensement vous sera délivrée en mairie. Elle vous sera demandée pour vous inscrire aux examens et auto-école notamment, et permettra à l'INSEE de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales.

Cette démarche peut être faite via le site www.service-public.fr.

VIE MUNICIPALE



HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Tél.02.35.27.01.17

M. le Maire et ses adjoints tiennent une permanence les vendredis de 18 h à 19h **uniquement sur rendez-vous.**

NUISANCES SONORES



Un rappel des **plages horaires** pendant lesquelles les travaux de jardinage et de bricolage de plein air sont autorisés pour les particuliers (ne concerne pas les entreprises professionnelles) :

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

RAPPELS

Respectez les vitesses : 50km/h sur toutes les routes de Beaufort sauf 30km/h dans le bourg.

Port du masque obligatoire dans le bourg et **Plan Vigipirate actif au niveau de l'école**, aucun stationnement n'est toléré. Les parking de la mairie, les places de stationnement à l'Eglise et allée du vieux Château sont disponibles.

Pensez à entretenir vos talus sans étaler les déchets sur ceux-ci.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb des clôtures en limite de propriété et vos arbres élagués.

Prenez vos dispositions pour empêcher vos animaux de divaguer sur les voies.



DATES DES PROCHAINES ELECTIONS

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022



DÉCHETTERIE DE CRIQUETOT



Le lundi 14 h à 18 h

Le mercredi, vendredi 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

Le samedi 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
(19 h jusqu'au 30 septembre).

Fermée le dimanche

Tél. 02.35.28.98.68

Vous pouvez y apporter vos branchages car les **feux** sur le territoire de la communes sont **interdits.**

ECOLE-SIVOS

L'année scolaire a repris avec la reconduction du protocole sanitaire en vigueur.

Cette année, les élèves sont répartis ainsi :

La Poterie (9H/12H--13H30/16H30) 2 classes de maternelle : Mat1 : 1 TPS, 13 PS 5 MS / Mat 2 : 4MS, 16 GS

Ste Marie (8H50/11h20--13H20/16H20) 1 classe de CP avec 24 élèves

Beaurepaire (8H45/11h15--13H20/16h20) 2 classes : 22 élèves en CE1 et 25 élèves en CE2

Le Tilleul (9H/12H--13H30/16H30) 2 classes : 17 élèves en CM1 et 27 élèves en CM2

Le Sivos gère le fonctionnement des cantines et des garderies

Cantines :

- Beaurepaire, rue du bocage
- Ste Marie, salle des fêtes (derrière la mairie 340 rue Guillaume Le Conquérant)
- La Poterie, salle des fêtes (8 place de la mairie)
- Le Tilleul, salle des fêtes (rue Président René Coty)

Garderies :

Matin (toutes classes confondues)

- La Poterie 7h15/8h50 -- Salle des fêtes

Soir

- La Poterie (PS, MS, GS) 16h30/18h30 -- Salle des fêtes

Ste Marie (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)16h20/18h30 -- Local entre l'école et la salle des fêtes, accès par la cours de l'école.



CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS LIBRES SUR LA COMMUNE

Comme nous en avons précédemment parlé dans une précédente parution, la Communauté Urbaine met à disposition des communes des cages pour capturer les chats libres avec un bon qui permet de stériliser et tatouer provisoirement les animaux capturés aux frais de la Métropole.

Si des chats non répertoriés viennent autour de votre habitation n'hésitez pas à nous contacter .

Nous mettrons le piège à votre disposition.

Il suffira pour vous d'y déposer de la nourriture appétante et dès qu'un chat est pris nous nous chargeons de le transporter aussitôt chez le vétérinaire pour le faire stériliser.

Cette campagne est essentielle pour éviter la prolifération des félins errants et la propagation de maladies induites à vos propres animaux.



ETAT CIVIL

Nous
souhaitons la bienvenue à : Kamil et Noëline

Assurons de notre sympathie les familles éprouvées par le décès de leur proche.



NOUVEAU SERVICE

Miss Bio'ty, le beauty Truck s'est installé le jeudi de 14h à 17h sur la place de la mairie. Sonia ne travaille qu'avec des produits français, naturels et bio. Comme dans un institut, soins du corps, du visage, épilation, beauté des mains, des pieds, pose de vernis, teinture, cil et sourcils, rehaussement de cils, maquillage... Un institut de beauté mobile qui se déplace où que vous soyez. Sur rendez-vous : 07.69.08.09.39. Instagram, facebook : missbioty76. A noter, vous pouvez faire appel à Miss Bio'ty pour des anniversaires (adultes/enfants), enterrements de vie de jeune fille...



TRAVAUX

C'est un projet qui était prévu depuis le début du mandat de l'équipe municipale. Les travaux d'aménagement du bâtiment situé sur le parking de la mairie ont débuté. Actuellement il est procédé à l'agrandissement de la porte située à l'arrière du bâtiment et ce pour permettre le passage des engins.

Il a été choisi de privilégier un accès par l'arrière afin de ne pas déparer l'aspect, le cachet de la façade. Le réaménagement permettra de disposer d'un local pour stocker le matériel de la commune, tracteur et autres appareils, un atelier pour les agents, une pièce de stockage de divers matériels. Il est également prévu l'aménagement d'une pièce (vestiaire et sanitaire) à l'usage des employés communaux. Ces travaux sont effectués par les employés communaux et dans la mesure du possible avec des matériaux de récupération.



FIL BUS

FilBus est un service de transport collectif à la demande. Cela permet de se déplacer d'arrêt en arrêt dans les différentes communes du territoire.

Afin de répondre aux demandes reçues, M le Maire a demandé l'installation de 2 arrêts Fil'Bus sur la RD32 (aux hameaux). Les services de la CU vont bientôt en installer provisoirement.

Pour rappel, le voyageur peut emprunter le service FilBus avec un abonnement ou un titre à décompte du réseau LiA. Il est aussi possible d'acheter un titre 1 heure ou un titre Journée auprès du conducteur.

Pour réserver un déplacement, rien de plus simple

- 1- Inscription au service gratuitement sur transports-lia.fr
- 2- réserver entre 1 mois et 1 heure à l'avance en précisant la date, le point de départ, le point d'arrivée, l'horaire de prise en charge souhaité et le nombre de personnes concernées
- 3- La réservation est validée en fonction des places disponibles.
- 4- Vous recevez une confirmation de l'heure de prise en charge 30 min avant l'heure de passage (par mail ou sms)
- 5- Rendez-vous 5 min avant l'heure de passage à l'arrêt de prise en charge!

Il est possible de réserver aussi par téléphone au 02 35 22 35 22 (lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 16h)

Des flyers sont disponibles en mairie.

Imprimé par nos services, ne pas jeter sur la voie publique

LA CULTURE EST ESSENTIELLE

·Victor HUGO :

« Soyez comme l'arbre, changez vos feuilles mais jamais vos racines.

Vous pouvez changer vos opinions mais jamais vos principes »

·Albert CAMUS :

« Nos différences devraient nous aider au lieu de nous opposer.

Pour ma part, là comme partout, je ne crois qu'aux différences et

non à l'uniformité. Et d'abord, parce que les premières sont les racines sans lesquelles l'arbre de la liberté , la sève de la création et de la civilisation , se dessèchent. »

·Jacques PREVERT :

« Il faudrait essayer d'être heureux,
Ne serait-ce que pour donner l'exemple »

Imprimé par nos services, ne pas jeter sur la voie publique

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Dans la borne ou le bac jaune
UNIQUEMENT EN VRAC



PAS DE SAC



PAPERS, EMBALLAGES
ET BRIOUES EN CARTON



BOUTELLES, FLACONS
ET BIDONS EN PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE



EMBALLAGES
EN METAL



LES ERREURS DE TRI



L'appli de tri
qui me facilite la vie !



PRÉPARONS L'AVENIR AU QUOTIDIEN

lehavresseinemetropole.fr

**LE
HAVRE
SEINE**
METROPOLITAIN